

LETTRE n° 5 DU CESER AUVERGNE RHÔNE ALPES



avril 2016

GROUPE CGT

Avis du Ceser sur le Budget Primitif Auvergne Rhône Alpes

Intervention de Serge Brugière au nom du groupe

Plénière 12 avril 2016

Vote de l'avis sur le budget primitif

Vote sur l'avis sur l'aménagement et développement durable des territoires – création des contrats d'aménagement intercommunal

Vous trouverez sur l'intégralité des interventions de la CGT sur le site www.cgtra.org

Avis du CESER

- ◆ *Le CESER regrette les délais réduits de transmission qui ont rendu le travail difficile*
- ◆ *Il rappelle que nombre de dépenses de fonctionnement sont des investissements immatériels*
- ◆ *Il appelle à intégrer les coûts globaux des projets : investissement et fonctionnement*
- ◆ *Il encourage la région à maîtriser les coûts dans la convention TER*
- ◆ *Il approuve le maintien de l'enveloppe formation et éducation*
- ◆ *Il prend acte de la baisse du budget environnement*
- ◆ *Il regrette la baisse du budget consacré aux associations*
- ◆ *Il regrette la baisse drastique des aides aux coopérations solidaires*
- ◆ *Il s'exprime également sur les questions d'investissement*

Avis de la CGT

Le poids des politiques d'austérité, la structure du budget et la nature des compétences limitent les marges de manœuvre et se traduisent déjà par des non renouvellement de contrats, c'est l'enseignement majeur de ce budget.

Au-delà de ces données globales nous avons un peu de mal à avoir une visibilité précise des conséquences des choix budgétaires opérés.

La transparence est une condition de la pratique démocratique, l'efficacité de la gestion publique n'est pas opposable au temps de la démocratie. La Cgt défend la nécessité d'avoir un suivi régulier de l'exercice budgétaire.

Trois politiques semblent visées par une réduction des moyens, la vie associative, l'international et l'environnement

S'agissant de l'environnement, il est paradoxal de constater que le budget fonctionnement et investissement soit en réduction de 20%. Le moins que l'on puisse dire quelques mois après la COP21, c'est que le

message est brouillé.

Les politiques budgétaires s'apprécient en valeur mais aussi sur les conditions et les critères de mise en œuvre. Que ce soit sur l'aménagement du territoire ou l'action économique, au prétexte de la réactivité, nous voyons réapparaître une politique de guichet. En quoi déléguer l'instruction des dossiers aux EPCI ou aux chambres consulaires serait plus vertueuse ?

Il en est de même de la formation professionnelle repositionnée sur une "adaptabilité" au marché du travail, toujours pour satisfaire à l'objectif de réactivité.

La formation a besoin d'anticipation, cela suppose un diagnostic et des préconisations issus d'une confrontation entre les différents acteurs : OS d'employeurs et de salariés, Etat, Région.

Concernant la priorisation du financement des lycées privés, la CGT ne partage pas cette orientation et sera vigilante sur le renouvellement du PPI.